

Conditions de la promotion

Conditions

Généralités

1. Pendant la période de l'action, du 1^{ier} avril 2025 au 15 septembre 2025, les consommateurs recevront une remise en argent de 100,00 € pour l'achat d'un appareil de climatisation Bosch participant.

2. Les appareils à action sont le Bosch Climate 3000i-Set, le Bosch Climate 5000i-Set et le Bosch Climate 6000i-Set.

Aperçu des appareils d'action :

Numéro d'article	Nom	Montant du remboursement
7733701735	CL3000i-Set 26 WE	€ 100
7733701736	CL3000i-Set 35 WE	€ 100
7733701737	CL3000i-Set 53 WE	€ 100
7733701738	CL3000i-Set 70 WE	€ 100
7733701739	CL5000i-Set 26 WE	€ 100
7733701740	CL5000i-Set 35 WE	€ 100
7733701843	CL6001i Set 26 WE	€ 100
7733701844	CL6001i Set 35 WE	€ 100
7733701845	CL6001i Set 53 WE	€ 100
7733701846	CL6001i Set 70 WE	€ 100

3. L'appareil en promotion doit avoir été acheté et installé par un installateur agréé Bosch Home Comfort pendant la période de promotion.

4. Pour participer, l'acheteur doit enregistrer le climatiseur via le site d'action. Une preuve d'achat valide est requise pour l'enregistrement.

5. Après l'enregistrement en ligne et l'acceptation par Bosch Thermotechnology nv, le montant du cashback sera versé sur le numéro de compte spécifié au plus tard après 4 semaines.

Période de promotion et date limite de participation

6. La date d'installation du climatiseur Bosch Climate doit être comprise entre le 1^{ier} avril 2025 et le 15 septembre 2025.

7. La demande peut être déposée jusqu'au 15 octobre 2025.

8. Les demandes qui ne sont pas soumises via le site de la promotion peuvent être refusées. Les demandes non régulières qui sont acceptées ont un délai de traitement plus long.

Preuve d'achat

9. Pour participer à la promotion, une copie d'une preuve d'achat valide (scan ou photo) doit être jointe lors de l'enregistrement du produit faisant l'objet de la promotion.

10. La preuve d'achat est une copie de la facture de l'entreprise d'installation qui a livré et installé les produits.

11. Le nom, l'adresse et le lieu d'établissement de l'entreprise d'installation doivent figurer correctement et lisiblement sur la copie de la facture, ainsi que le nom, l'adresse et le lieu de résidence du participant.

12. La copie de la facture d'achat doit explicitement mentionner qu'il s'agit de l'achat et de l'installation d'un produit promotionnel Bosch Home Comfort.

13. Si l'achat a été effectué auprès d'une entreprise qui n'installe pas elle-même les produits, une facture doit également être présentée par l'installateur agréé qui a effectué les travaux d'installation.

Autres dispositions

14. Cette offre promotionnelle temporaire est organisée par Bosch Thermotechnology SA, Zandvoortstraat 47, 2800 Malines.

15. La promotion n'est valable que pour les produits faisant l'objet d'une promotion et achetés en Belgique.

16. Bosch Home Comfort n'est pas responsable de la disponibilité des produits promotionnels chez les distributeurs. Si les produits promotionnels ne sont pas disponibles en stock pendant la période de promotion, ou s'ils ne peuvent pas être livrés pendant la période de la promotion, il n'est pas possible de bénéficier de cette promotion une fois la période terminée.

17. La participation à la promotion est réservée aux personnes âgées de 18 ans et plus ayant leur résidence principale en Belgique. Les achats liés à des projets sont exclus de la participation.

18. En participant à cette promotion, les participants acceptent les termes et conditions de la promotion.

19. En participant à cette promotion, les participants fournissent des données personnelles qui seront incluses dans un fichier de Bosch Home Comfort. Le traitement des données personnelles par Bosch Home Comfort se fait de manière confidentielle et conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

20. Si l'achat est annulé après la participation (par exemple à la suite de l'exercice du droit de rétractation), sans remplacement par un autre produit promotionnel, le droit de participer à cette promotion s'éteint ; dans ce cas, le montant total doit être retourné à Bosch Home Comfort si le cashback a déjà été transféré au participant.

21. Bosch Home Comfort a le droit d'exclure les participants de la promotion à tout moment, sans devoir motiver sa décision et sans que cela ne donne lieu à un quelconque droit ou à une quelconque réclamation de la part du participant concerné à des dommages et intérêts, à un produit de remplacement ou à une promotion sous quelque forme que ce soit.

22. Bosch Home Comfort décline toute responsabilité pour les informations incomplètes et/ou incorrectes fournies par des tiers concernant la promotion et/ou les conditions de la promotion.

23. Bosch Home Comfort n'est pas responsable des données incorrectes ou incomplètes fournies par le participant. Les participants ne peuvent tirer aucun droit des erreurs de frappe, d'impression ou autres.

24. Bosch Home Comfort et les tierces parties auxquelles elle fait appel ne peuvent être tenus responsables par le client (ou en son nom) de tout dommage et/ou frais, directement ou indirectement, découlant de la présente promotion.

25. Bosch Home Comfort se réserve le droit de modifier les conditions de la promotion à mi-parcours ou de mettre fin à la promotion anticipativement. Bosch Home Comfort ne peut être tenu à aucune indemnité ou action de substitution de quelque nature que ce soit en cas de modification, de suspension et ou de retrait de la promotion.

26. Aucune correspondance ne peut être établie sur la base des présentes conditions d'action. Si, pour quelque raison que ce soit, un litige survient entre un participant et Bosch Home Comfort, le règlement de ce dernier sera contraignant.

27. Le promotion est régie par le droit belge.

Pour toute question concernant cette promotion, veuillez vous adresser à tools@be.bosch.com.